

DEPARTEMENTALE FEMININE 3

Règlement sportif particulier 2020/2021

ARTICLE 1

Le championnat DF3 est ouvert aux groupements sportifs affiliés à la FFBB et ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus par les règlements généraux et régulièrement qualifiés pour cette compétition.

Le groupement sportif qui se désengage après la validation des championnats sur FBI V2 se verra pénalisé comme un forfait de match (voir dispositions financières).

Les équipes d'entente et les Inter- Equipes des CTC sont acceptées dans ce championnat. L'E-marque est obligatoire.

ARTICLE 2

Groupements sportifs qualifiés

a) Les groupements sportifs relégués du championnat régional DF2.

b) Les groupements sportifs maintenus en championnat DF3 à la suite de leur classement

c) les groupements sportifs qui engagent une nouvelle équipe.

ARTICLE 3

Systeme du championnat

Un groupement sportif ne peut pas avoir deux équipes engagées dans ce championnat.

Le championnat DF3 comportera une seule poule disputant des rencontres Aller/ Retour.

Accession en DF2

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} accéderont au championnat DF2.

Si les équipes classées 1^{ère} et/ou 2^{ème} ne peuvent accéder à cette division, il sera demandé au 3^{ème}

Montée supplémentaire

La montée supplémentaire ne pourra être effectuée que jusqu'à la troisième place.

ARTICLE 4

Les Groupements Sportifs ont l'obligation d'enregistrer leurs horaires de rencontres sur FBI V2 pour toute la saison.

L'horaire officiel est 10h00 le dimanche.

Des dérogations exceptionnelles sont accordées par la Commission.

ARTICLE 5

Toutes les rencontres des matchs « aller » doivent être jouées avant la 1^{ère} journée du match retour. Deux dates de report sont programmées.

Tout report de match concernant les 2 dernières journées de championnat sera refusé.

ARTICLE 6

L'équipe déclarant ou étant déclarée « forfait général » en cours de saison, est classée dernière du classement et rétrogradée dans la division inférieure à la fin de la saison. (voir dispositions financières).

ARTICLE 7

Ce championnat se déroule conformément aux règlements sportifs généraux du Comité :
Licence autorisée pour cette division / qualification / surclassement / forfait / brûlés / liste personnalisée

ARTICLE 8

Tous les cas non prévus au présent règlement seront étudiés par la Commission des Compétitions.